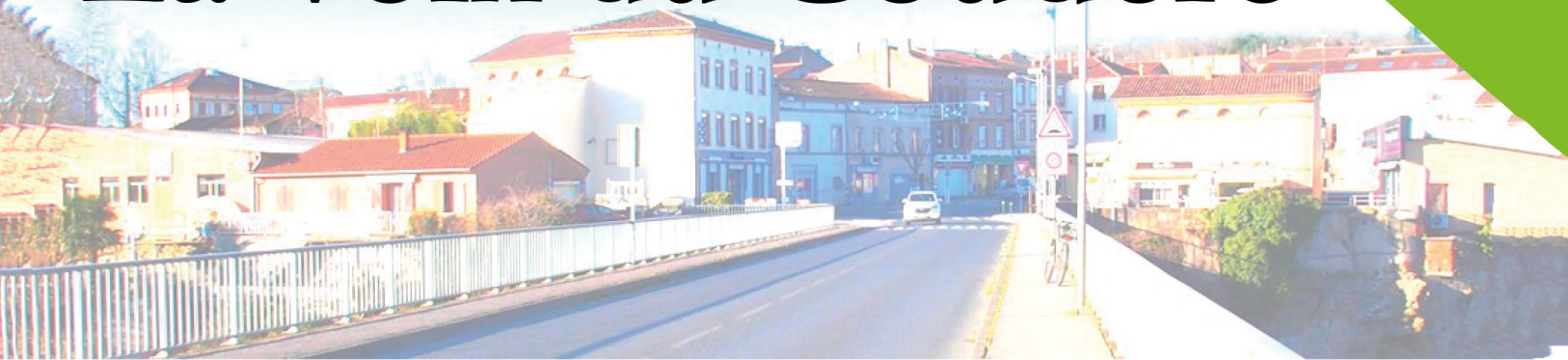
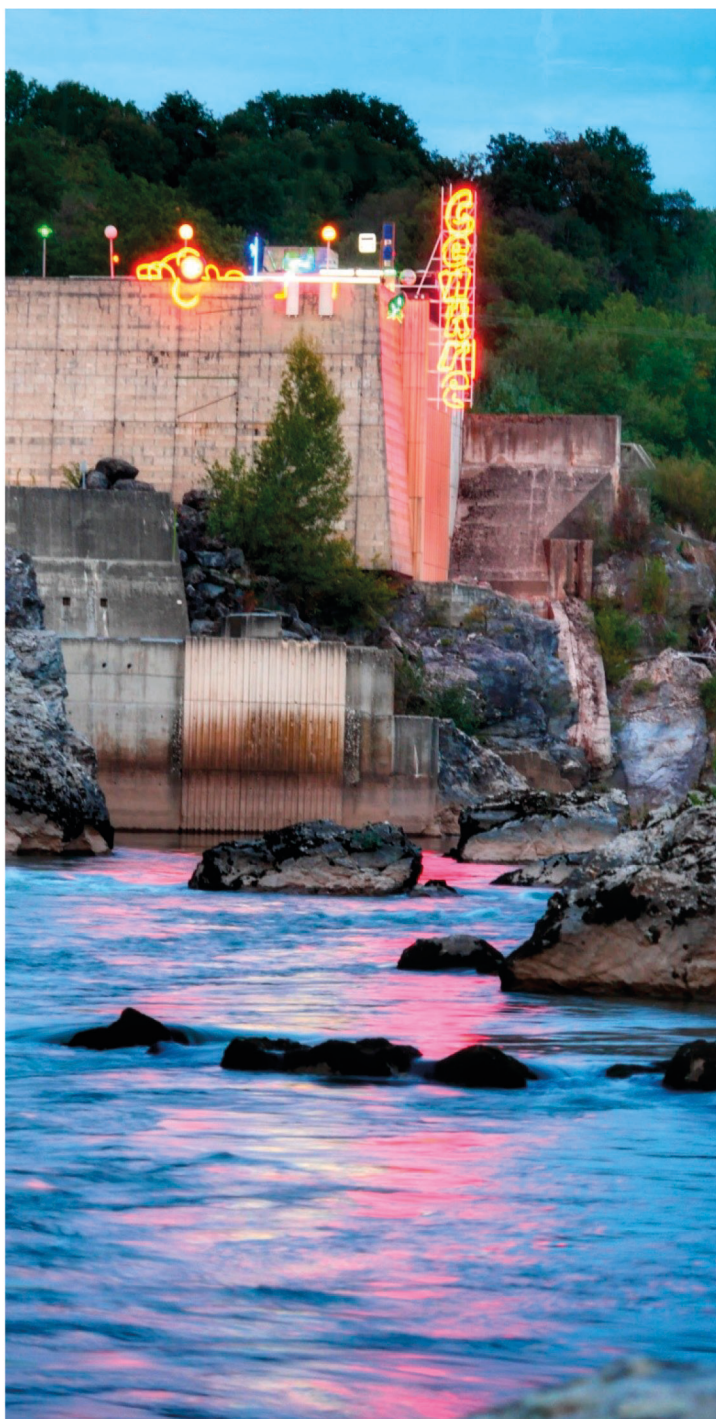




Bulletin municipal de la commune d'Arthès – 2^e semestre 2023



Tous les soirs au crépuscule la sculpture « L'ESPACE au CENTRE » de Rémy Groussin s'illumine.

Depuis le pont, elle attire les regards vers le site de la centrale hydroélectrique du Saut de Sabo.

Derrière les parois, sous la terrasse supérieure, au fond d'une cathédrale de béton de 26 mètres de haut, 3 groupes générateurs couvrent les besoins annuels d'environ 30000 personnes.

De l'énergie verte depuis plus de 30 ans !

ÉVÈNEMENTS



Inauguration du « City Park » le 5 juillet en présence de M. Christophe Ramond, président du département du Tarn, de Rémi Massié, élu régional, de M. Jean-Marc Farré, maire entouré des élus et des jeunes du CMJ tous heureux de couper le ruban.
Un équipement très prisé par les enfants et les parents dès qu'un moment libre se présente.



Même par temps humide, la convivialité était au rendez-vous habituel de l'Arthésienne 2023 le samedi 1^{er} juillet (vélo, pique-nique, canoë-kayak, marche, soirée repas)



Samedi 7 octobre, 13 heures 30, plus de 70 marcheuses et marcheurs tous de rose vêtus, prêts au départ pour la 3^e édition de la rando en faveur d'Octobre Rose à Arthès. Près de 1300 euros seront reversés à la Ligue du Tarn de lutte contre le Cancer.
Merci à toutes et à tous pour vos dons et votre participation.

Dépôt de gerbes au monument aux morts pour le 105^e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Une cérémonie très suivie au cours de laquelle un groupe d'enfants du primaire a lu une lettre à ses parents d'un « poilu ». Un travail de réflexion très sérieux mené par le directeur et les maîtresses sur le thème de l'engagement et du devoir.



LE MOT DU MAIRE

Chères arthésiennes, chers arthésiens,

Lorsque que vous lirez cet exemplaire de la Voix du Couderc, nous serons tout près de la fin de l'année 2023.

Avec mon Conseil Municipal, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de Noël et de fin d'année en espérant de tout cœur que la paix revienne dans le monde entier.



Revenons succinctement en quelques phrases aux travaux effectués en 2023 et aux projets en cours qui sont longs à finaliser. Grâce à notre équipe soudée, nous aboutirons !

Il s'agit de :

- ❖ l'isolation thermique et phonique de la salle Georges Albinet maintenant terminée,
- ❖ d'importants travaux (isolation, rénovation énergétique, revêtements, ...) au groupe scolaire Carcenac qui vont débiter et se dérouler selon un phasage strict limitant les perturbations,
- ❖ l'ouverture du cabinet d'infirmières courant décembre,
- ❖ l'installation d'une M.A.M. (maison d'assistantes maternelles).

Nous sommes toujours dans l'attente du début des travaux de la maison partagée seniors.

Associés très tôt dans la démarche avec la région Occitanie, nous sommes en négociation pour la création d'un pôle médical dans le cadre du déploiement du plan « Ma Santé, Ma Région ».

Enjeu : une maison de santé où nous pourrions accueillir des médecins dès 2024.

Évidemment, toutes ces activités seront regroupées chemin de Riols.

Si vous le souhaitez nous pourrions évoquer ces projets lors des vœux de la municipalité qui se dérouleront **le vendredi 19 janvier 2024 à 18 heures 30 à la salle Georges Albinet** où vous êtes tous invités.

Très bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire

Jean-Marc FARRÉ

EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Résumé non exhaustif des décisions prises lors des derniers conseils municipaux :

Nota : La totalité des comptes rendus des conseils municipaux peut être consultée en mairie et désormais en ligne, en intégralité, sur le site internet de la mairie.

Pour s'y retrouver : **Délibération N° chronologique_deux derniers chiffres de l'année en cours.**

Conseil municipal du 12 juillet 2023

Délibération N° 61 23 TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE 2023-2024

Madame ROQUEFEUIL présente à l'assemblée les données principales du fonctionnement du restaurant scolaire pour la période scolaire écoulée 2022-2023.

La moyenne de fréquentation du restaurant scolaire est de 176 élèves par jour, en augmentation d'année en année.

Elle rappelle les tarifs en cours en fonction du quotient familial, la mise en place de la cantine à 1 € depuis 2020 pour la tranche dont le quotient est inférieur à 500.

Vu les différentes tranches de facturation, le prix moyen facturé du repas est de 3,55 €.

Vu les différentes charges, le coût de revient d'un repas est de 5,197 € soit un reste à charge par rapport de 1,64 € soit une participation de la commune 41 504,42 €.

Vu l'avis de la commission des finances, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de :

-fixer le prix du repas des enfants qui fréquentent le restaurant scolaire comme suit en fonction du quotient familial QF à compter du 1^{er} septembre 2023.

Rappel définition du QF (en euros) = Revenu fiscal de référence / 12 / nombre de parts

Domiciliés Arthès

QF inférieur à 500 :	1,00 €
QF : 501 à 699 :	2,42 €
QF : 700 à 899 :	3,10 €
QF : 900 à 1099 :	3,83 €
QF > 1100 :	3,89 €
Repas adulte :	4,73 €

Extérieurs Commune

QF inférieur à 500 :	1,00 €
QF : 501 à 699 :	3,14 €
QF : 700 à 899 :	3,85 €
QF : 900 à 1099 :	4,51 €
QF > 1100 :	4,95 €

Délibération N° 62 23 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que suite au changement des tarifs, il y a lieu de rectifier le règlement,

Vu le projet de règlement intérieur proposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte le règlement intérieur du restaurant scolaire annexé à la présente délibération. Ce règlement est adopté à l'unanimité. Il sera communiqué à chaque famille dans le dossier de rentrée scolaire.

Délibération N° 63 23 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – HARMONIE SAINT-ÉLOI

L'HARMONIE SAINT-ÉLOI fête ses 170 ans d'existence cette année (1853-2023) et propose un concert gratuit sur la commune à cet effet.

En raison de cet événement, Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée Délibérante d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1500 € (mille cinq cent euros).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer à l'HARMONIE SAINT-ÉLOI cette subvention exceptionnelle.

Délibération N° 67 23 SUBVENTION OMEPS – REVERSEMENT DROITS DE PLACE VIDE-GRENIERS de l'OMEPS

Monsieur le Maire propose de reverser à L'OMEPS sous la forme d'une subvention exceptionnelle l'équivalent des droits de place perçus par la Commune le 2 Juillet 2023 à l'occasion du vide-greniers que ladite association a organisé sur Arthès. Ils se sont élevés à 896 € (huit cent quatre vingt seize euros).

Délibération N° 68 23 CONVENTION DE GRATUITÉ PROTOCOLE D'ACCORD « OFFRE PREMIUM » – SOCIÉTÉ MEDIAS PRESSE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que certaines voies de circulation n'étaient pas baptisées et qu'elles ont donc fait l'objet d'une dénomination lors des conseil municipaux des 27 avril et 30 mai 2023.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à ces dénominations, il y a lieu de procéder à la **mise à jour du plan de la commune.**

Monsieur le Maire propose d'accorder son parrainage à un document de présentation édité par la société MEDIAS PRESSE qui en assumera intégralement la réalisation technique, les frais d'édition et la régie publicitaire. La rédaction des textes et illustrations de la couverture du document de présentation sera préparée en éventuelle collaboration. Toutefois la collectivité gardera l'entière responsabilité morale de leur insertion.

La collectivité fera la mise à jour de la liste des commerçants, des artisans et des entreprises avec le délégué désigné par MEDIAS PRESSE.

La prospection publicitaire sera effectuée au nom de la collectivité qui ne supportera aucun frais financier.

EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil municipal du 16 octobre 2023

Délibération N° 79 23

CONVENTION CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX COÛTS DE GESTION ET D'ORGANISATION DE L'OPÉRATION « ÉCOLE ET CINÉMA » ET « MATERNELLE AU CINÉMA » - MÉDIA TARN

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 44_22 en date du 11 octobre 2022 par laquelle les membres de la Municipalité d'Arthès ont accepté le principe de participation de la Commune aux frais de gestion et d'organisation de l'opération nommée « École et Cinéma ». À cet effet, les membres du Conseil Municipal l'ont autorisé à signer la convention relative à la mise en œuvre d'une contribution financière aux coûts de gestion et d'organisation de ladite opération.

Ce dispositif est proposé aux classes de l'école primaire, du CP au CM2.

Les classes de Grande Section de maternelle peuvent rejoindre le dispositif en cas, par exemple, d'effectifs multi niveaux GS-CP. Elles sont toutefois encouragées, à compter de 2023-2024, à s'adosser de préférence au nouveau dispositif « Maternelle au cinéma », dont le cadre est spécifiquement adapté aux élèves de la GS.

Monsieur le Maire invite les membres de l'Assemblée Délibérante à reconduire sur l'exercice 2023/2024 les termes de la nouvelle convention relative à la mise en œuvre d'une contribution financière aux coûts de gestion et d'organisation de l'opération « École et Cinéma » et « Maternelle au cinéma ».

Délibération N° 80 23 GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN ACCORD CADRE « RÉALISATION DE DIAGNOSTICS ÉNERGÉTIQUES »

Dans le cadre de la transition écologique, la rénovation énergétique des bâtiments est un enjeu majeur. En effet, environ 80% des consommations énergétiques des communes proviennent des bâtiments communaux.

Le décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire impose aux collectivités de s'organiser efficacement sur le thème de la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Pour bâtir une stratégie de rénovation patrimoniale adaptée, la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments est une étape importante qui va permettre de mieux connaître le parc, les possibilités d'évolution, les coûts d'investissements nécessaires et les économies attendues.

Cet enjeu commun conduit à proposer aux communes de la communauté d'agglomération de l'Albigeois de constituer un groupement de commandes en vue de confier à un prestataire la réalisation des audits énergétiques.

L'accord cadre sera conclu pour une durée de 4 ans.

La commune d'ARTHÈS fixe son besoin à un montant maximum de 10 000 € HT.

Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :

- d'adhérer au groupement de commandes « audits énergétiques »,
- de fixer le montant maximum de commandes sur la durée du marché à 10 000 € HT.
- de désigner Mr Gérard FABRE en qualité de titulaire et Mr Jean-Marc FARRÉ en qualité de suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement,
- d'approuver la convention de groupement de commandes ci-annexée et d'autoriser le maire ou son représentant à la signer.

Délibération N° 81 23 ACTION EN FAVEUR DE L'ARBRE SUR LES ESPACES PUBLICS COMMUNAUX : UN ARBRE, UN COLLÉGIEN

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'engagement de la communauté d'agglomération en faveur de la biodiversité et la collaboration avec l'association Arbres et Paysages Tarnais.

Cette association accompagne les communes dans le conseil et le suivi technique des plantations.

Par ailleurs, le Département a développé un programme d'aide en faveur de la plantation d'arbres sur les espaces publics afin de créer des îlots de fraîcheur et contribuer à l'atténuation de l'impact du changement climatique.

Sont éligibles : les dépenses de l'étude préalable, l'acquisition des arbres, les travaux liés à la plantation (arbres, préparation du terrain, terreau, paillage, protection...) et entretien.

Sont non éligibles : les dépenses des frais d'adhésion à l'Association Arbres et Paysage Tarnais.

L'aide est fixée à 80 % du montant HT pour un montant maximum de 150 € par arbre et 500 € pour l'étude.

Les plantations proposées par Arbres et Paysage prévoient d'implanter 19 arbres.

Le conseil municipal accepte les conditions et sollicite l'aide du département pour les montants suivants

Ingénierie : 500 €, plantations et entretien : 2850 € soit 150 € par arbre (dépenses maximales retenues)

EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil municipal du 29 novembre 2023

Délibération N° 82 23 CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC « MA SANTÉ, MA RÉGION » (G.I.P.)

CONSIDÉRANT les difficultés croissantes auxquelles sont confrontés les habitants d'ARTHÈS pour accéder aux soins de premier recours et plus particulièrement à un médecin généraliste,

CONSIDÉRANT que le GIP « Ma santé, Ma Région » a été créé pour :

- apporter des réponses concrètes à la baisse du nombre de médecins généralistes par habitant,
- contribuer à stabiliser puis accroître l'offre médicale, pour que les besoins de tous les habitants dans tous les territoires de la région Occitanie soient globalement satisfaits,
- réduire les inégalités dans l'accès aux soins,

CONSIDÉRANT que le GIP « Ma santé, Ma Région » a pour objet de porter la création et la gestion de centres de santé, lesquels recrutent des professionnel.les de santé, principalement des médecins généralistes, afin d'apporter une offre de soins de proximité supplémentaire à celle existante, là où c'est nécessaire et là où le secteur libéral est insuffisamment représenté, en complémentarité avec celui-ci et non pour le remplacer,

CONSIDÉRANT que le GIP « Ma santé, Ma Région » propose ainsi des conditions d'exercice facilitées grâce au salariat, qui est un mode d'exercice de plus en plus recherché par les jeunes médecins : temps de travail centré sur l'activité médicale compte-tenu de la prise en charge par l'employeur du secrétariat médical, des démarches administratives et financières avec l'Agence Régionale de Santé et l'Assurance maladie ; des locaux de travail totalement équipés ; un temps de travail en équipe, et conciliable avec la vie privée.

CONSIDÉRANT que le « GIP Ma santé, Ma Région » demande contractuellement aux médecins d'assurer des soins programmés et non programmés, des visites à domicile, et de participer à la Permanence des Soins Ambulatoires (pour les soirées, week-end, voire nuits selon l'organisation dans le territoire définie par l'autorité sanitaire) ; et qu'il leur demande également d'être Maître de Stage Universitaire dès que c'est possible réglementairement.

CONSIDÉRANT que le seul médecin restant de la commune, également pompier, effectuant aussi les visites à domicile, sur Arthès et aussi dans les communes rurales limitrophes (représentant un bassin de vie d'environ 5 000 personnes) va faire valoir ses droits à la retraite prochainement, constat réellement partagé à la réunion du 22 Novembre en présence des professionnels de santé.

Après avoir analysé les différentes considérations (quelques unes ci-dessus reproduites) et avoir entendu toutes les explications, Monsieur le Maire et le Conseil municipal décident :

ARTICLE 1 : De solliciter l'intégration au Groupement d'Intérêt Public « Ma santé, Ma Région » en approuvant sa convention constitutive jointe en Annexe ;

ARTICLE 2 : Au titre de sa participation au Groupement d'Intérêt Public, la Commune d'ARTHÈS s'engage **dans la durée** à contribuer à celui-ci par :

- la mise à disposition, sans contrepartie financière, des locaux dédiés au centre de santé dont leur gestion (nettoyage, entretien, etc.),
- une contribution financière pour couvrir un tiers des financements nécessaires à l'équilibre des charges et des produits, du ou des centres de santé situé dans son territoire et gérés par le GIP.

ARTICLE 3 : Sous réserve de l'accord de l'Assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public « Ma santé, Ma Région » pour l'entrée de la collectivité, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention constitutive qui modifiera l'article 5 (composition du GIP / Membres) et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

ARTICLE 4 : De désigner Monsieur FARRÉ J.Marc pour représenter le cas échéant la collectivité à l'Assemblée générale du GIP « Ma santé, Ma Région » et Mr FABRE Gérard comme suppléant ;

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

NUISANCES SONORES

Quelques rappels de bon sens et de savoir vivre en bonne entente

LE TAPAGE DIURNE (de 7 heures à 22 heures)

C'est l'article R. 1334-31 du Code de la Santé publique qui régit la réglementation liée aux différentes formes de nuisances sonores. Il y est notamment précisé qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité entre 7 heures et 22 heures, il est donc interdit de faire du tapage diurne.

Si les aboiements de votre chien perturbent votre voisinage en raison de leur caractère répétitif, intense et/ou durable dans le temps, vous vous exposez au risque de sanctions. En conséquence, les aboiements de votre animal peuvent être considérés comme une nuisance dès l'instant qu'ils sont trop forts, trop répétés ou trop longs.

La puissance des aboiements n'est pas soumise à des seuils de tolérance comme peuvent l'être d'autres sources de bruit, même si certaines communes imposent des réglementations strictes néanmoins, la tolérance du voisinage est également à prendre en compte, car certaines personnes sont plus sensibles au bruit que d'autres.

Dès lors que les aboiements de votre chien sont considérés comme une nuisance diurne, vous vous exposez à une amende forfaitaire de 68 euros, avec une majoration à 180 euros en l'absence de paiement dans un délai de 45 jours. Si le voisin victime dépose un recours devant le tribunal civil, vous pouvez être contraint de lui verser des dommages et intérêts.

LE TAPAGE NOCTURNE (de 22 heures à 7 heures)

Si votre chien aboie entre 22 heures et 7 heures du matin, il s'agit alors de tapage nocturne. Dans ce cas, la loi est plus stricte et c'est l'article R. 623-2 du Code pénal qui décide des sanctions à appliquer en cas de "bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui".

Lorsque les aboiements ont lieu de nuit, ils sont considérés comme une nuisance, et ce, même s'ils ne sont pas répétés, puissants ou sur la durée. La gêne occasionnée, en pleine nuit, suffit en effet à les considérer comme une perturbation anormale pour le voisinage.

Que faire en cas de nuisance si vous êtes importuné par le chien de votre voisin ?

Certes, les aboiements du chien de votre voisin peuvent être difficiles à supporter tout comme les bruits du coq. Même si la loi vous donne raison, évitez de menacer son maître, au risque d'impacter votre relation.

Voici nos conseils :

Un dialogue bienveillant

Au lieu d'agresser et de menacer votre voisin de procès, commencez par entamer un dialogue bienveillant. En effet, il peut ne pas avoir conscience de la gêne que les aboiements de son chien peuvent représenter pour vous ou il peut être déjà à la recherche de solutions.

Commencez par lui parler calmement, en l'informant du fait que son animal aboie à certains moments de la journée ou de la nuit. Si cela survient en son absence, il peut sincèrement l'ignorer.

Mais il se peut aussi que votre voisin vive également mal ces aboiements et qu'il n'y ait pas encore trouvé de solution.

Les raisons pour lesquelles un chien aboie sont très nombreuses. Il peut mal supporter l'absence de ses maîtres, mais aussi être un animal angoissé, qui s'ennuie, qui ne se dépense pas assez, qui ne sait pas gérer sa frustration, qui a un instinct de protection trop fort, etc.

Il existe des solutions pour aider l'animal à cesser ses aboiements, mais les maîtres ne les maîtrisent pas forcément.

Vous pouvez être, de votre côté, force de propositions. N'hésitez pas à parler à votre voisin des solutions possibles pour aider son animal à se sentir mieux et à réduire puis arrêter ses aboiements répétés. Montrez-vous le plus bienveillant possible pour ne pas avoir le rôle du donneur de leçon.

Bien entendu, pour que cette piste fonctionne, votre voisin doit y être réceptif et désireux d'améliorer la situation. Il arrive également que certaines personnes supportent mal de recevoir des conseils les concernant ou concernant leur animal, car elles se sentent jugées dans leur manière de faire.

NUISANCES SONORES

Un rappel amiable des règles

Le dialogue est impossible, vous pouvez passer à l'étape suivante, qui reste encore une solution à l'amiable, préférable à un recours en justice. Vous pouvez adresser un courrier courtois à votre voisin qui lui rappelle la législation en vigueur concernant les aboiements de son chien, qualifiés de nuisances sonores, ainsi que les sanctions auxquelles il s'expose. N'hésitez pas à citer le Code de la Santé Publique et les textes de loi qui s'y réfèrent.

Un courrier simple est suffisant dans un premier temps, mais si la situation ne s'améliore pas, renouvelez votre envoi en recommandé avec accusé de réception. Ceci peut constituer une preuve de votre tentative d'arrangement à l'amiable. Vous pouvez également solliciter l'aide du syndicat de copropriété ou d'un conciliateur de justice pour régler ce litige à l'amiable dans la mesure du possible, ou bien encore saisir un Huissier de Justice qui pourra se rendre sur place pour constater les nuisances liées aux aboiements du chien.

La voie contentieuse

Votre tentative de trouver une solution à l'amiable n'a pas abouti, vous pouvez faire intervenir les forces de l'ordre (gendarmerie ou police municipale) pour venir constater la nuisance sur place. La nuisance est effectivement constatée, les forces de l'ordre peuvent infliger une amende de 68 euros à votre voisin, qu'il soit le maître du chien ou que celui-ci soit sous sa responsabilité temporaire. Si votre voisin ne la règle pas dans un délai de 45 jours, elle sera majorée à 180 euros.

RECENSEMENT CITOYEN

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons, doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans, dans les trois mois suivant la date d'anniversaire de 16 ans.

Le recensement permet à l'administration de les convoquer pour qu'ils effectuent la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Il entraîne également une inscription automatique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans atteint.

Pour être recensé, se présenter au secrétariat de la mairie de son domicile, muni du livret de famille, de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile des parents.

Une attestation de recensement sera remise, nécessaire pour les inscriptions aux examens et le permis de conduire...

INFORMATION PRÉFECTURE DU TARN : IDENTITÉ

Pour les demandes de passeport ou de carte nationale d'identité, les deux conseils suivants permettent de faciliter votre démarche.

1 - LA PRÉ-DEMANDE EN LIGNE EST À PRIVILÉGIER

Une pré-demande de passeport ou de carte d'identité par voie dématérialisée peut être réalisée depuis le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Cette démarche est facultative mais elle offre une alternative au formulaire CERFA papier. **Le recours à la pré-demande en ligne permet d'accélérer considérablement le temps de recueil en mairie.**

La pré-demande en ligne de passeport ou de carte nationale d'identité ne dispense pas de déposer personnellement la demande en mairie.

2 - LE DÉPÔT DE LA DEMANDE DANS LA MAIRIE DE SON CHOIX

Le demandeur a le libre choix, quel que soit son domicile, de déposer son dossier auprès de toute commune pourvue d'un dispositif pour le recueil des demandes.

Le demandeur doit récupérer son nouveau titre au même endroit. Lorsque ce dernier obtient un rendez-vous, il doit l'honorer et est invité à ne pas prendre plusieurs rendez-vous au risque d'engorger les plannings.

Dans le Tarn, 19 communes peuvent recueillir les demandes de CNI et de passeports : Alban, Albi, Brassac, Cagnac-les-Mines, Carmaux, Castres, Cordes-sur-Ciel, Gaillac, Graulhet, Labruguière, Lacaune, Lavaur, Mazamet, Puylaurens, Réalmont, Saint-Juéry, Saint-Sulpice, Vabre, Valence d'Albi.

ASSOCIATIONS

Association Culturelle d'Arthès

L'Association Culturelle d'Arthès vous souhaite de Bonnes Fêtes
et vous adresse ses Meilleurs Vœux pour 2024.

Programmation 1er trimestre 2024 :

Samedi 6 janvier 2024

**Assemblée Générale à 18 h, apéritif,
repas partagé**

Spectacle gratuit à 21 h ouvert à tous, Les Chuchellas

Chants polyphoniques du monde interprétés par un chœur de
femmes pétillant, plein d'enthousiasme et de créativité.



Vendredi 2 février 2024 à 20 heures 30

**Théâtre : «La Cuisine de Marguerite»
Compagnie de la Dame**

Textes de Marguerite Duras cuisinés par Corinne Mariotto

Marguerite Duras et la cuisine, c'est une histoire d'amour et de bonheur partagé.
L'histoire d'un plaisir simple mais intense qui avait une place privilégiée dans le
quotidien de sa vie. C'est drôle, émouvant, savoureux.



Vendredi 22 mars 2024 à 20 heures 30

**Spectacle «Des Paroles et des Notes»
Association «Quatr'à strophes»**

Promenade musicale autour de textes exigeants et malicieux de
Prévert, Nougaro, Francis Jammes... alternant poèmes et musiques
de films, musique classique, musiques du monde



À l'issue de chaque représentation, le public pourra rencontrer les artistes autour d'une boisson
offerte par l'Association Culturelle.

Tous les spectacles ont lieu à la **Salle des Loisirs Georges Albinet**

Entrée gratuite pour les enfants jusqu'à 12 ans

Renseignements : 05 63 55 18 56 / 05 63 45 05 93 Courriel : acarthes@free.fr

ASSOCIATIONS

ARTHÈS - AMICALE des RETRAITÉS PROGRAMME - année 2024 - pour ADHÉRENTS

Les destinations pour les deux voyages seront précisées prochainement.

<u>Janvier</u>	- le jeudi 04 janvier 2024 - le vendredi 05 janvier 2024 - le jeudi 18 janvier 2024 - le samedi 27 janvier 2024	- Conseil d'Administration - Inscription repas des adhérents - Petit Loto - Repas des Adhérents
<u>Février</u>	- le jeudi 1^{er} février 2024 - le jeudi 8 février 2024 - le jeudi 15 février 2024 - le dimanche 25 février 2024	- Conseil d'Administration Inscriptions Voyage 1 jour - Assemblée Générale 1^{er} Grand L O T O
<u>Mars</u>	- le jeudi 07 mars 2024	Conseil d'Administration
<u>Avril</u>	- le jeudi 4 avril 2024 - le jeudi 11 avril 2024 - le vendredi 19 avril 2024	- Conseil d'Administration - Petit Loto - Inscription 1^{er} acompte Voyage
<u>Mai</u>	- le jeudi 2 mai 2024 - le vendredi 17 mai 2024	- Conseil d'Administration Inscription voyage 4-5 jours septembre 2024
<u>Juin</u>	- le jeudi 6 juin 2024 - date à déterminer - le vendredi 21 juin 2024	- Conseil d'Administration - Voyage 1 jour Solde voyage 4-5 jours septembre 2024
<u>Septembre</u>	- le jeudi 5 septembre 2024 - du 16 au 20 septembre 2024 - le jeudi 26 septembre 2024	- Conseil d'Administration Voyage 5 jours - Petit Loto
<u>Octobre</u>	- le jeudi 3 octobre 2024 - le jeudi 10 octobre 2024 - le jeudi 17 octobre 2024 - le vendredi 25 octobre 2024	- Conseil d'Administration Après Midi Théâtre - Grillade de Châtaignes - Inscription Repas Dansant de novembre
<u>Novembre</u>	- le jeudi 7 novembre 2024 - le samedi 9 novembre 2024 - le jeudi 14 novembre 2024 - le jeudi 28 novembre 2024	- Conseil d'Administration Repas Dansant - Petit Loto - Conseil d'Administration
<u>Décembre</u>	- le jeudi 5 décembre 2024 - le dimanche 8 décembre 2024 - le jeudi 12 décembre 2024	- Goûter de NOËL 2^{ème} grand L O T O - distribution Colis de Noël + cartes d'adhésion

TOUS LES VENDREDIS **sauf vacances scolaires** ATELIER INFORMATIQUE

ASSOCIATIONS



La passion de la danse Salle Georges ALBINET – 81160 ARTHÈS

Association loi du 1er juillet 1901 - décret du 1er août 1901

C'est avec passion et patience que Christiane anime les 4 cours de danses de salon, 4 soirs par semaine (rock, chacha, passo-doble, tango, valse, rumba, samba, boston...) ainsi qu'un cours de Bachata.

Tout cela dans une ambiance conviviale et détendue où chacun peut apprendre à son rythme car divers niveaux sont proposés : débutants, initiés ou confirmés.

La cotisation annuelle est de 70 euros par an et par personne.

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS REJOINDRE !
C'EST AVEC PLAISIR QUE NOUS VOUS
ACCUEILLERONS !**

Les cours ont lieu salle Georges Albinet à Arthès :

- ☞ « débutants » - mardi soir de 21 h 15 à 23 h
- ☞ « confirmés » - jeudi soir de 19 h à 20 h 30
- ☞ « bachata » - jeudi soir de 20h30 à 21h30
- ☞ « initiés » - jeudi soir de 21 h 30 à 23 h



Pour tout renseignement vous pouvez contacter Christiane, l'animatrice responsable des cours au **06-04-53-04-13**

Mail : chrismidanse@gmail.com

L'ADMR LESCURE D'ALBIGEOIS RECHERCHE DES BÉNÉVOLES

Si vous êtes disponible et si vous souhaitez vous investir dans une association locale et dynamique :

VENEZ NOUS REJOINDRE !!

Au 13 route Saint-Michel 81380 Lescure d'Albigeois où tous les lundis matin à partir de 9 heures nous nous réunissons et nous serons ravis de vous accueillir.

Qu'est-ce l'ADMR ?

L'ADMR de Lescure intervient au domicile des particuliers sur les communes de Lescure, une partie d'Arthès et une partie de Saint-Juéry pour **favoriser le maintien à domicile des plus fragiles ou pour des prestations de confort pour tous.**

Nous intervenons pour :

- ✓ l'entretien du logement,
- ✓ l'entretien du linge, repassage,
- ✓ Courses,
- ✓ préparation des repas,
- ✓ garde d'enfants,
- ✓ garde de jour,
- ✓ aide dans les gestes de la vie quotidienne,
- ✓ téléassistance Filien,

Le réseau ADMR (Aide à domicile en milieu rural)
est un réseau associatif de services à la personne.
Voir aussi ADMR Valdériès



Racing Club Lescure Arthès XIII



Le RCLA XIII est ancré sur le territoire depuis quasiment 60 ans. Avec près de 200 licenciés, nos sections, par catégorie d'âge, nous représentons dans tous les championnats, que ce soit seuls ou en entente avec d'autres villages proches.

Nous sommes engagés depuis des années dans la parité, avec une équipe féminine sénior évoluant au plus haut niveau, à laquelle nous avons ajouté cette année une section minimes/cadettes.

Ces différentes équipes ont un encadrement principalement local et issu des sections sportives (le principe des grands qui s'occupent des plus petits).

Nous accordons une grande importance au savoir-être de nos encadrants, et pour le savoir-faire, principalement pédagogique, nous mettons à leur disposition des plans de formation adaptés.

Notre belle pyramide s'appuie sur deux bases, ses bénévoles et son école de rugby.

L'école de rugby du RCLA XIII c'est quasiment 70 licenciés, répartis dans toutes les catégories.

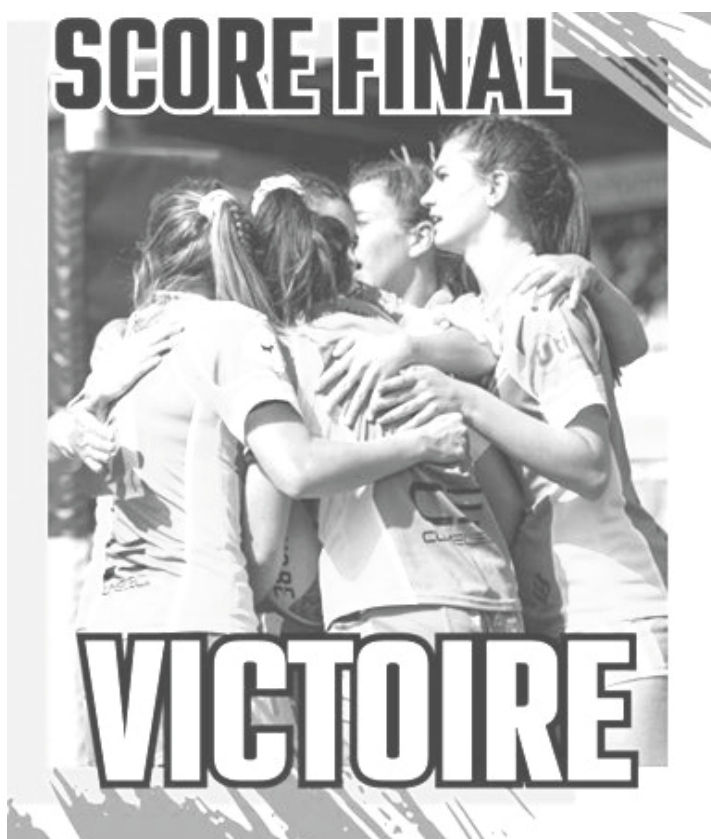
Les U7 à U11 fonctionnent en entente avec le club de VALDÉRIES XIII.

Nos U13, sont également en entente avec le RC VALDÉRIES XIII mais aussi avec nos voisins de VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS.

Nous avons engagé les U15 et les U17 (en entente avec VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS) dans le championnat à 13.

Enfin comme évoqué plus haut, une section Minimes-Cadettes a vu le jour cette année sous la houlette de Gaëlle ALVERNHE (Ancienne internationale française) et Célia CÉRÉZO (Joueuse sénior Minotaure).

Une image que l'on veut voir le plus souvent possible



On profite de ces quelques lignes pour remercier tous nos éducateurs, entraîneurs et bénévoles pour leurs investissements sans faille !

Si toi aussi tu souhaites rejoindre les Minotaures c'est avec plaisir que nous t'accueillerons !
Pour tous renseignements : 06 85 53 47 97.

Vous pouvez suivre notre actualité sur les réseaux sociaux Facebook ou Instagram (Racing Club Lescure Arthès XIII)

ÉVÈNEMENT à VENIR : notre loto annuel se tiendra le samedi 27 janvier 2024 à la salle communale Moïse David à LESCURE D'ALBIGEOIS.

ASSOCIATIONS



ASSOCIATION JAZZPHONIE



L'ASSOCIATION JAZZPHONIE a pour but la promotion de la musique JAZZ et l'apprentissage du CHANT CHORAL .

LES CHŒURS D'ARTHÈS compte une vingtaine de membres. Elle aborde dans son répertoire des chants traditionnels du monde, des chants traditionnels occitans et quelques standards de la chanson française.

Les chants sont interprétés « a capela » à 3 ou 4 voix. **Les répétitions ont lieu le mercredi soir de 20 h à 22 h à la salle Georges Albinet.** Si le travail des voix demande de l'attention et du sérieux cela n'empêche pas la convivialité et la bonne humeur.

Les **CHŒURS D'ARTHÈS** participent à certains concerts et organisent une soirée de rencontres avec d'autres ensembles au mois de mai.

LE JAZZ a toujours été depuis le départ un centre d'intérêt pour notre association. Nous invitons tous les ans au mois de mars un groupe régional à une soirée. Le jazz étant une musique à plusieurs facettes nous essayons de changer de style tous les ans (new orleans, jazz manouche, swing...).

Contact : Jackye Chèvre Tél : 06 10 15 17 35 Mail : jackyechevre@gmail.com



Nos projets pour 2024 :

SAMEDI 23 MARS 2024 : soirée jazz avec le trio CLAP SWING , formation de JAZZ MANOUCHE avec guitare, saxo et contrebasse, un répertoire allant des classiques de Django Reinhardt à des compositions aux influences tziganes.

Vendredi 22 mai : rencontre chorales (programme à définir)

Depuis la rentrée, le **JUDO CLUB ARTHÉSIEN** propose un nouveau cours :

Taïso : une gymnastique douce d'origine japonaise, prononcer « taïso »

La pratique de ce sport permet de préparer son corps à l'effort. Le Taïso s'adresse au débutant, au sportif ou au non-sportif, à toutes les générations.

Dans une bonne ambiance, la séance débute par un échauffement. Ensuite les exercices sont variés : renforcement musculaire, « cardio », coordination... Sa pratique permet de bien préparer son corps, de se protéger et d'améliorer son potentiel physique.

Taïso



La séance se termine par des assouplissements et de la relaxation.

Rendez-vous tous les mardis de 19 heures 30 à 21 heures au deuxième étage (Dojo) de l'espace associatif rue Émile Roquefeuil à Arthès.

Le JUDO CLUB ARTHÉSIEN a reçu, des mains de la Fédération Française de Judo, le label club de bronze pour son dynamisme et ses résultats sportifs.

Saint-Juéry Arthès Olympique Rugby XV



Saison 23-24 : une nouvelle étape franchie !

La saison 2023-2024, démarrée sous le signe de la Coupe du Monde, est à la fois celle de la continuité et du franchissement de nouvelles étapes.

Continuité avec une priorité constante donnée à la formation, de l'école de Rugby aux juniors, qui conduit à l'intégration toujours croissante de jeunes locaux dans nos équipes seniors.

Continuité encore avec la poursuite des actions éducatives menées par le club, avec l'aide de Léo, son service civique, que ce soit les interventions en milieu scolaire, la poursuite du programme éducatif avec le collège, les animations au Foyer de Sérénac ou le développement d'une pratique « loisir-santé » pour les adultes de tous âges.

Les étapes franchies, c'est tout d'abord le développement de l'école de Rugby.

Labellisée « 2 étoiles », ayant poursuivi sa structuration, elle a été en mesure d'accueillir dans de bonnes conditions les très nombreux nouveaux venus, attirés à la fois par une réputation grandissante et par un effet « Coupe du Monde » indéniable.

Elle devrait passer de 110 à 130 enfants, voire plus, et assurer ainsi sans difficultés le renouvellement futur de nos équipes M16. à noter également la place grandissante des filles, qui doit contribuer au développement d'une pratique féminine plus dense sur l'ensemble du bassin.

Les étapes franchies, c'est aussi la mise à disposition d'un terrain synthétique nouvelle génération qui permettra, outre une pratique par tous les temps, une utilisation beaucoup plus intensive des installations.

Avec les gymnases mis à disposition, notamment à Arthès, les terrains de St-Juéry mais aussi des communes environnantes de Cambon et Cunac, le club, à dimension cantonale, pourra assurer à ses 300 licenciés une pratique continue dans les meilleures conditions.

Les étapes franchies, c'est, enfin, des ambitions nouvelles au plan sportif. Les juniors ont été engagés au meilleur niveau régional. Confrontés à un niveau nettement supérieur, ils ne pourront que progresser davantage et donc mieux préparer le passage en seniors, la marche étant plus réduite.

Des équipes seniors où un effectif abondant doit assurer une saine émulation, où un staff nombreux et qualifié et un plan de jeu aujourd'hui assimilé doivent permettre de revoir les ambitions à la hausse. Après l'objectif du maintien doit venir le temps de viser la qualification aux phases finales.

Ainsi, si vous aimez le sport et le rugby dans le plus pur esprit amateur, le SJA.O vous propose des matches pratiquement tous les week-ends. De même, les jeunes Arthésiens de 3 à 14 ans, filles et garçons, trouveront à l'école de rugby un cadre amical, convivial, mais aussi formateur et éducatif.

Enfin, rendez-vous vous est donné le 25 Mai 2024, pour le Challenge Pasturel, grande fête annuelle de notre école de Rugby, qui est aussi la vôtre.



l'Île oz'enfants

L'heure de la rentrée a sonné depuis quelques mois déjà pour les petits que nous accueillons, ils ont grandi pendant l'été et ils ont retrouvé Nounou, et des petits nouveaux sont arrivés.

En ce début d'automne, ils ont pu danser au son des rythmes africains de Franck Denoël à Saussenac, lancer des ballons pour Octobre rose et fabriquer des boules de graines pour les oiseaux à Cunac. Également écouter des histoires à St Juéry et se faire photographier par Manelle à Arthès pour une séance photos avec les copains et éventuellement leur Nounou ce qui avait remporté un vif succès l'an passé.

Mais la fin d'année s'annonce tout aussi riche :

les petits gourmets pourront développer leurs papilles en goûtant des saveurs inhabituelles : mangue, roquefort...

les enfants écouteront des histoires de Noël.

Tout ceci à la salle Georges Albinet à Arthès.

Et l'année se terminera par le traditionnel spectacle de Noël et la visite du père Noël à Lescure.

L'assemblée générale de l'association aura eu lieu le 14 décembre à Cunac, un nouveau bureau sera élu.

Nous vous souhaitons à toutes et tous de joyeuses fêtes de fin d'année.



Les enfants bien encadrés prêts pour le lâcher de ballons

TOP FORME remercie les adhérent(es) qui font vivre l'Association Arthésienne !



C'EST LE JEUDI MATIN ! 9H30-10H30 pour renouer avec votre corps en douceur.

Les cours sont tournés vers le sport santé, c'est une gym douce et tonique pour tous qui permet de travailler équilibre, souplesse, abdos et muscles profonds puis détente...



C'EST LE JEUDI MATIN ! 10H30-11H30

Ce yoga doux mais puissant complètera parfaitement vos pratiques dynamiques. Alors, à vos tapis, le YOGA vous fait pousser la porte du monde du YIN.



RELEVEZ LE DÉFI

C'EST LE JEUDI SOIR ! 19H00-20H00

renforcement musculaire afin de mieux préparer le corps à la course à pied – l'objectif est ici de découvrir ses capacités sportives et sa condition physique actuelle

Plusieurs fois répétez cette alternance de course / musculation jusqu'à ce que la séance, objectif de temps ou distance (raisonnable) soit atteint.

Le bon conseil running, c'est de trouver la bonne allure !

**L'ADHÉSION COMPREND 8 COURS
LES LUNDI - MARDI - JEUDI**

Contact : TOP FORME

Nadia au 06.24.75.60.34

Mail : topforme@gmx.fr

Facebook : Top Form Arthès

ASSOCIATIONS

Gymnastique Volontaire Seniors

La nouvelle saison a démarré sur les chapeaux de roue pour la Gymnastique Volontaire Seniors.

Ce sont **45 licenciés** qui participent assidument aux deux séances hebdomadaires.

QU'ON SE LE DISE : si la majorité des gymnastes sont des dames, les exercices pratiqués conviennent aussi pour les messieurs !!



Il est à noter que notre association, avec sa gymnastique douce, dispensée par 2 « coaches » professionnels, est parfaitement adaptée aux personnes relevant de problèmes de santé pour un retour vers une activité normale. Elle est en ce sens recommandée par les services de réadaptation de la clinique Toulouse Lautrec.



Le groupe avant la séance d'une heure bihebdomadaire

En ce début de saison nous avons eu la douleur de perdre notre présidente, Nadine.

Pour honorer sa mémoire, la collecte qui s'est organisée spontanément lors de son décès a été entièrement reversée à l'association Octobre Rose, pour la recherche contre le Cancer.

Les inscriptions sont toujours ouvertes !

Elles se font lors des séances hebdomadaires, les mardis et vendredis de 10 h à 11 h.

Venez nous rendre visite, deux séances de découverte vous seront offertes.

Renseignements :

Michèle au 06 71 75 75 73 ou

Christine au 07 86 91 30 45

ROZEN

SOPHROLOGIE-RELAXATION

DÉTENTE—ZÉNITUDE--ANTI STRESS--BONHEUR D'ÊTRE

La sophro-relaxation est une technique de développement personnel.

Elle permet, grâce à l'association de la respiration, de la visualisation et de la relaxation, d'activer le conscient et de favoriser le bien être.

Les séances se déroulent les :

Lundi de 19 heures 15 à 20 heures 30 (2^e étage, Maison des Associations, rue Émile Roquefeuil)

Une séance de découverte est possible gratuitement pour les nouveaux arrivants.

Pour tous renseignements s'adresser à **M^{me} LARROQUE** au **06.84.91.97.44**

Si vous êtes intéressés rapprochez-vous de nous pour le prochain trimestre dès le début de l'année.

Arthès Rando Loisirs



Les sorties programmées pour le dernier trimestre 2023 ont été appréciées. En moyenne à chaque sortie, 15 adeptes ont sillonné les belles collines des environs.

Fin septembre, les bénévoles d'ARL avaient donné de leur énergie à l'occasion de la remise en place de la passerelle n°4, elle avait été emportée par la crue soudaine du ruisseau de Sarlan à la fin mai. Paradoxe ! Ce ruisseau est resté à sec ensuite jusqu'à la fin octobre.

ARL a participé à l'organisation de la journée Octobre Rose. Ce sont 75 marcheurs partagés en 2 groupes qui ont eu le plaisir de découvrir le chemin des Hauts d'Arthès tout en faisant une action caritative (près de 400 euros récoltés grâce aux inscriptions pour un total d'environ 1300 euros en cumulant les dons d'origines diverses).

Quelques semaines plus tard, début décembre, sur le même principe ARL organisait la journée du Téléthon 2023. (voir photo ci-dessous sur la passerelle remise en place)



Par nature, curieux de Nature, randonneuses et randonneurs sont sensibles à la qualité des parcours proposés, à l'entretien et à la protection des sites.

La boucle du chemin des Hauts d'Arthès est plébiscitée par les utilisateurs, des parties de parcours sont surprenantes par leur biodiversité et leur préservation.

Le 29 juin, « journée rando annuelle », toutes les classes du primaire ont eu le plaisir d'en parcourir tout ou partie, conduits par les maître et maîtresses, accompagnés de guides d'ARL. Une bonne façon de faire connaître aux jeunes générations la chance de disposer d'un tel environnement. Le pique-nique en sous-bois fut très apprécié. Des aménagements sont envisagés pour rendre ce circuit encore plus attractif.

Les adhérents d'ARL sont invités à randonner sur des parcours variés dans les environs (programme trimestriel communiqué aux adhérents). Les regroupements d'avant départ se font sur le parking François Mitterrand, le covoiturage est de rigueur.

ARL vous souhaite une belle fin d'année 2023 et vous dit à bientôt sur les chemins en 2024 !

Pour tout renseignement ou question, écrire à : arthesrando@gmail.com

Association des Parents d'Élèves des écoles d'Arthès

Ce début d'année scolaire est marqué par le changement au sein du bureau et des membres de l'association.

Depuis l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2023 :

présidente : Céline GÉMINEL ;
vice-président : Mathieu ALBOUZE
secrétaire : Caroline THÉNÉGAL ;
secrétaire adjointe : Johanie DUPUIS.
trésorière : Laétitia FABRE ;
trésorière adjointe : Élodie MASSOL.



De nouveaux membres nous ont rejoint au sein de l'association, pour nous apporter de nouvelles idées et une nouvelle dynamique, nous allons réaliser un nouveau trombinoscope des personnes œuvrant pour l'APE que vous pourrez consulter à l'entrée des deux écoles sur les panneaux d'informations.

Nous avons apporté quelques modifications dans le calendrier des manifestations.

Nous avons décidé de ne pas réaliser la fête d'Halloween cette année, nous sommes en pleine réflexion pour mieux l'organiser en octobre 2024, à la place nous avons réalisé une vente de biscuits Saint-Michel.

Voici le planning des manifestations de cette année.

Pour la 9^e année l'APE a proposé la vente des sapins de Noël au début décembre.

Le **traditionnel loto se déroulera le dimanche 4 février 2024**, nous sommes à la recherche de lots, si vous avez des lots ou bon d'achat à proposer vous pouvez nous contacter.

On renouvelle pour la 3^e année le **vide-grenier le dimanche 28 avril 2024**.

Nous réfléchissons à une manifestation entre le vide-grenier et la fête des écoles, chers parents si vous avez des idées vous pouvez venir vers nous et nous les partager.

La **fête des écoles** est programmée le **samedi 24 juin 2024**.

Nos écoles, nos enfants ont toujours besoin de votre soutien. Si vous avez un peu de temps, quelques idées, l'envie de vous investir au niveau associatif alors sachez que vous serez les bienvenus.

Pour l'association, la présidente
Céline Géminel

Une jolie troupe sur scène pour la fête des écoles de juin 2023



ÉCOLE PRIMAIRE

Des écoliers en forme olympique !

Les 132 élèves de l'école élémentaire d'Arthès ont participé vendredi 1^{er} décembre au parcours de la **Flamme Scol'ymnique**.

Une manière d'impliquer les écoliers sur plusieurs thèmes en cascade : leur faire faire du sport et les faire participer à un événement solidaire, en l'occurrence verser des fonds à une association de soutien aux malades (Association ELA).

En ce vendredi matin froid et pluvieux, l'option plein air avec des terrains boueux et une pluie continue, a bien vite contraint au repli dans la salle de sport polyvalente. Mais ces conditions n'ont pas pour autant entâché la motivation des élèves, bien au contraire !

Les écoliers ont été répartis en 10 groupes représentant deux pays d'un continent : l'Océanie (Fidji et Nouvelle-Zélande), l'Amérique (Argentine et Brésil), l'Europe (Portugal et Italie), l'Afrique (Maroc et Égypte) l'Asie (Chine et Japon).

C'est dans un enthousiasme rafraichissant que les enfants se sont livrés à fond, parcourant au total 330 kilomètres, soit une moyenne de 2,5 km chacun, du cours élémentaire au CM2.

Leur performance a été récompensée par un chèque de 600€ qui sera adressé à l'association bénéficiaire, grâce à la générosité des commerçants locaux : Solutices informatique (Saint-Juéry), La boulangerie du Saut de Sabo, la pharmacie d'Arthès, Tiffany Bermon chiropraticienne et l'atelier de couture Cécile.

Les 330 km parcourus se rajouteront aux 1 153 km parcourus par la **flamme scol'ymnique** depuis son départ d'une école de Marseille avant de parvenir à Paris en juillet prochain, pour l'ouverture des Jeux Olympiques.

En parallèle, les élèves ont pu rencontrer, Chantal Réga, citoyenne arthésienne et ancienne sportive de haut niveau, qui s'est prêtée de bonne grâce à de fructueux échanges avec les enfants sur le sport et l'olympisme.

M^{me} Rega a été 15 fois championne de France d'athlétisme et a détenu les records de France du 100 m, du 200 m et du 400 m haies!

On saluera le dévouement de l'équipe enseignante et des nombreux parents qui se sont impliqués, ainsi que de Jean-Marie-Couderc, Gérard Fabre et Jean-Marc Farré, adjoints et maire de la commune.

Au final ce fut une belle et riche matinée vécue par les écoliers autour des valeurs de l'olympisme ! *(repris d'un article réalisé par M. Michel Fréjabis)*

Ci-contre M^{me} Chantal Réga et M. Grégory Capello soutiennent la « flamme scol'ymnique » et l'association ELA



CALENDRIER DES COLLECTES 2024 ARTHÈS

Présentez votre conteneur sur le trottoir en bordure de route, poignée côté route. Sortez vos bacs la veille de la collecte, à partir de 20h.



LUNDI

Collecte des déchets résiduels (sacs fermés dans le bac) toutes les semaines.



JEUDI

Collecte sélective (en vrac dans le bac) une semaine sur deux.

Janvier						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Mai						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Septembre						
L	M	M	J	V	S	D
					1	
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JOURS FÉRIÉS : pas de collecte

Février						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

Juin						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Octobre						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			



Mars						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Juillet						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Novembre						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Avril						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Août						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Décembre						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Un doute, une question ? Un bac trop petit, trop grand ou abîmé ? Besoin d'un composteur ?

Contactez le service Gestion des déchets :

05 63 76 06 07 ou collecte.selective@grand-albigeois.fr





L'Agglo lance
un nouveau **service**
de covoiturage
du quotidien

Nota : vous avez la possibilité de paramétrer l'application pour des trajets hors professionnels y compris en week-end

J'augmente mon pouvoir d'achat, c'est malin !



*Je pollue moins,
c'est solidaire !*



*Je crée des liens,
c'est convivial !*



Petit bonus

Pour tous les nouveaux conducteurs, bénéficiez de la prime gouvernementale de 100 €, via l'appli Karos (infos sur www.karos.fr)



Le principe

Le principe est simple, vos trajets sont financés par l'Agglo :

- Gain pour le conducteur : 2 € par trajet et par passager.
- Passager : c'est gratuit !
- Les trajets éligibles sont nécessairement sur le territoire de l'Agglo*.

**Le covoiturage
en toute simplicité !**

1. Indiquez vos trajets réguliers
2. L'application vous propose les meilleurs matchs sur votre trajet de tous les jours
3. Planifiez par message ou partez instantanément
4. L'application vous guide et rappelle le trajet
5. Cowoitez !

À noter

Si votre point de départ ou votre arrivée sont situés en dehors du territoire de l'Agglo, alors c'est le dispositif régional qui prend le relais. Plus d'infos sur www.laregion.fr



Téléchargez l'application



KAROS

Une question ?
Une précision ?

Lisa Galtier, chargée de mission
immobilité à l'Agglo est à votre écoute !
05 63 76 05 68
lisa.galtier@grand-albigeois.fr



100

libeA
MOBILITÀ E SISTEMI DI COORDINAMENTO

mission
tre écoute !

Usa Galtier, C.
mobilité à l'A
05 63 76 05 6

ATION
S
S



KAR

